

TETRA AUDIT

société de commissariat aux comptes et d'expertise comptable

Association KARWAN

Siège social : 225, avenue des Aygalades
13015 MARSEILLE

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2006

Association KARWAN

Association loi 1901

Siège social : 225, avenue des Aygaldes
13015 MARSEILLE

Siren : 433 225 612

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des Comptes annuels de l'association « KARWAN », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les Comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces Comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Association KARWAN

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces Comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des Comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les Comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les principes et méthodes comptables ainsi que les principales estimations sont fournis dans l'annexe.

Nous-nous sommes notamment assurés du traitement comptable du produit de 38 678 € correspondant au remboursement attendu, par l'Administration fiscale, de TVA sur certaines subventions passées, tel qu'il est décrit en page 15 de l'Annexe aux Comptes Annuels.

Nous attirons votre attention sur le fait que, conformément, à la doctrine fiscale, ce produit ne sera imposable qu'en 2007 et qu'il entraînera seulement alors une charge supplémentaire d'impôt sur les sociétés de 5700 € environ.

- dans le cadre de notre appréciation, nous nous sommes assurés que le traitement comptable des opérations de l'exercice ainsi que les informations fournies dans l'annexe sont correctes.

Association KARWAN

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A ce jour, les documents préparatoires à votre Assemblée Générale à venir n'étant pas encore établis, il ne nous a pas été possible d'en vérifier la conformité avec les comptes annuels de votre Association.

Fait à Paris, le 25 mars 2007



Sarl TETRA AUDIT
représentée par Frédéric GRAVELINE

Commissaire aux Comptes
et mandataire social

Bilan actif

1

	Brut	Amortiss. provisions	Net au 31/12/06	Net au 31/12/05
* ACTIF IMMOBILISE				
<u>Immobil. incorporelles</u>				
Concessions, brevets	6 245	5 493	752	944
<u>Immobil. corporelles</u>				
Constructions	33 590	30 720	2 869	9 584
Installations - Matériels	9 875	7 719	2 155	719
Autres immobilisations	185 019	100 265	84 754	114 469
<u>Immobil. financières</u>				
Participations & créances	15		15	15
Autres immobilisations	160		160	160
Total	234 906	144 199	90 707	125 892
* ACTIF CIRCULANT				
<u>Stocks et en-cours</u>				
Avances & acomptes versés	22		22	14 384
<u>Créances</u>				
Clients et comptes rattachés				11 876
Autres créances	82 840		82 840	349 136
Valeurs mobilières	1 281		1 281	
Disponibilités	39 181		39 181	293
Charges constatées d'avance	1 032		1 032	759
Total	124 357		124 357	376 450
TOTAL ACTIF			215 065	502 343

96

Bilan passif

2

	Net au 31/12/06	Net au 31/12/05
* FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Report à nouveau	29 899	28 587
<u>Résultat exercice</u>	29 699	1 312
Autres fonds associatifs		
Subv.inv.s/biens non renouv.	36 597	57 271
<u>Total</u>	96 197	87 170
* PROVIS. RISQUES & CHARGES		
<u>Total</u>		
* FONDS DEDIES		
Sur subventions fonctionnement		275 398
<u>Total</u>		275 398
* DETTES		
Découverts concours bancaires	1 707	31 837
Fournisseurs Cptes rattachés	16 092	10 719
Personnel	15 426	10 694
Organismes sociaux	50 646	53 133
Etat impôts sur bénéfices	611	
Etat T.V.A.	296	22 956
Autres dettes fiscales	15 071	1 603
Autres dettes	19 016	6 796
Produits constatés d'avance		2 032
<u>Total</u>	118 867	139 773
TOTAL PASSIF	215 065	502 343

F6

Compte de résultat

3

	du 01/01/06 au 31/12/06	% C.A.	du 01/01/05 au 31/12/05	% C.A.	Variation en valeur annuelle	
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Ventes de marchandises	35 390	3.05			35 390	
Production vendue	211 425	18.20	217 638	24.68	-6 213	-2
Subventions d'exploitation	914 570	78.75	664 143	75.32	250 427	37
S/Total	1 161 385	100.00	881 781	100.00	279 604	31
Production immobilisée			30 920	3.51	-30 920	
Autres produits	23	0.00	31	0.00	-7	-24
Total	1 161 409	100.00	912 733	103.51	248 675	27
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises	19 323	1.66			19 323	
Autres achats & charg.ext.	860 464	74.09	216 595	24.56	643 869	297
Impôts,taxes et assimilés	12 680	1.09	7 333	0.83	5 346	72
Salaires et traitements	349 855	30.12	269 470	30.56	80 385	29
Charges sociales	160 758	13.84	122 837	13.93	37 921	30
Amortissements et provisions	43 302	3.73	41 358	4.69	1 943	4
Autres charges	4 320	0.37	917	0.10	3 402	370
Total	1 450 706	124.91	658 513	74.68	792 193	120
RESULTAT D'EXPLOITATION	-289 296	-24.91	254 220	28.83	-543 517	
Résultat opérat/commun.						
Produits financiers	772	0.07			772	
Charges financières	-4 749	-0.41	-3 649	-0.41	-1 099	30
Résultat financier	-3 976	-0.34	-3 649	-0.41	-326	8
RESULTAT COURANT	-293 273	-25.25	250 570	28.42	-543 844	
Produits exceptionnels	60 675	5.22	30 977	3.51	29 698	95
Charges exceptionnelles	12 490	1.08	4 602	0.52	7 888	171
Résultat exceptionnel	48 185	4.15	26 375	2.99	21 810	82
Impôts sur les bénéfices	611	0.05	235	0.03	376	160
SOLDE INTERMEDIAIRE	-245 698	-21.16	276 711	31.38	-522 410	
Report ressources non utilisée	275 398	23.71			275 398	
Engag.à réaliser s/ressources			275 398	31.23	-275 398	
EXCEDENT OU DEFICIT	29 699	2.56	1 312	0.15	28 387	
Bénéfice			Bénéfice			

FG

ASS KARWAN		COMPTES ANNUELS
	Annexe	13

Nom de l'entreprise	KARWAN
Activité exercée	DVLPT ARTS DE LA RUE
Adresse	225 av des Aygaldes 13015 MARSEILLE

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/06 au 31/12/06

- 1 Règles et méthodes comptables
- 2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs
- 3 Notes sur le bilan actif
- 4 Notes sur le bilan passif
- 5 Détail des produits et des charges

Total du bilan avant répartition	215 065	Résultat: Bénéfice	29 699
----------------------------------	---------	---------------------------	--------

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

46

1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs

Engagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier (2058-C YQ)	
Crédit-bail immobilier (2058-C YR)	
Autres engagements	

Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	

Autres éléments significatifs

CONVENTION

Par convention du 14 mai 2002, la ville de Marseille a mis à la disposition de l'association Karwan deux bungalows ainsi qu'un bâtiment sis 225 avenue des Aygalades à Marseille moyennant une indemnité annuelle de 170 €. La valeur locative a été évaluée par la Direction des Services Fiscaux à la somme de 11 800 €. L'avantage en nature s'élève à 11 630 €.

FISCALITE

Suite à l'instruction parue dans le bulletin officiel n°100 du 16 juin 2006 3 A-7-06, l'administration revenait sur la doctrine relative à l'assujettissement à TVA des subventions. L'association Karwan a fait une demande le 22 décembre 2006 concernant le remboursement de la TVA sur les subventions des exercices 2004 et 2005, pour un montant de 38 678 €. Le 26 janvier 2007, la Direction Générale des Impôts a accordé à l'association Karwan un dégrèvement de 38 678 €. Cette somme a été comptabilisée en produits exceptionnels sur l'exercice clos le 31 décembre 2006, en revanche elle sera imposable sur l'exercice clos le 31 décembre 2007.

3 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Non applicable
------------------------------	----------------

Fonds commercial	Non applicable
-------------------------	----------------

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	5 426	818		6 245
Immobilisations corporelles	231 252	7 298	10 065	228 485
Immobilisations financières	175			175
Total	236 854	8 117	10 065	234 906
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	4 482	1 010		5 493
Immobilisations corporelles	106 479	42 292	10 065	138 705
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
Total	110 962	43 302	10 065	144 199

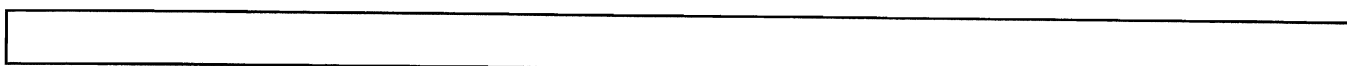
Créances présentées par des effets de commerce	Non applicable
---	----------------

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	160		160
Actif circulant & charges d'avance	83 872	83 872	
TOTAL	84 032	83 872	160

Produits à recevoir	Non applicable
----------------------------	----------------

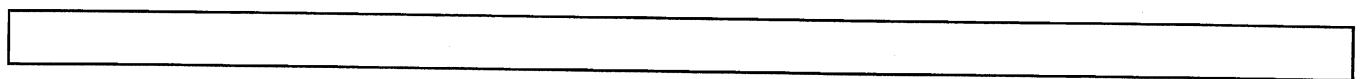
Charges constatées d'avance:

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.



	Annexe	17
--	---------------	----

Charges à répartir	Non applicable
---------------------------	-----------------------



4 Notes sur le bilan passif

Capital social - Actions ou parts sociales	Non applicable
--	----------------

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Fonds dédiés	275 398		275 398	
Provisions pour dépréciation				
Total	275 398		275 398	

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	1 707	1 707		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	16 092	16 092		
Dettes fiscales & sociales	82 050	82 050		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	19 016	19 016		
Produits constatés d'avance				
	118 867	118 867		

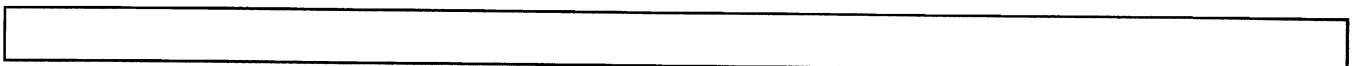
Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable
--	----------------

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	554
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	9 779
Dettes fiscales & sociales	34 788
Autres dettes	2 032

Annexe

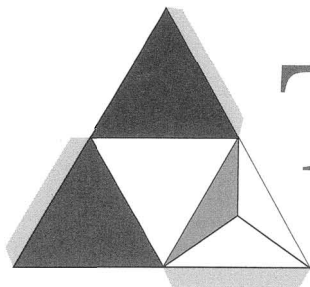
Produits constatés d'avance

Non applicable



5 Détail des produits et des charges

Produits à recevoir :		31/12/06	31/12/05
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan			
418000	Clients fact.a etablir		1 203,91
Clients et comptes rattachés			1 203
Total des produits à recevoir			1 203
Charges constatées d'avance :		31/12/06	31/12/05
486000	Charges constatees avanc.	1 032,73	759,75
Total des charges constatées d'avance			1 032 759
Charges à payer :		31/12/06	31/12/05
Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan			
518600	Interets courus a payer	554,00	605,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			554 605
408000	Fourn.fact.non parvenues	9 779,25	7 685,07
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			9 779 7 685
428200	Prov conges payes	12 724,00	10 539,00
428600	Personnel charges a payer	2 702,00	
438600	Organismes soc. a payer	6 942,00	4 742,00
448600	Charges a payer	12 420,00	
448602	Taxe apprentissage a pay.		1 603,00
Dettes fiscales et sociales			34 788 16 884
468600	Charges diverses a payer	2 032,66	
Autres dettes			2 032
Total des charges à payer			47 153 25 174
Produits constatés d'avance :		31/12/06	31/12/05
487000	Produits const.avance		2 032,66
Total des produits constatés d'avance			2 032



TETRA AUDIT

société de commissariat aux comptes et d'expertise comptable

Association KARWAN

Siège social : 225, avenue des Ayalades
13015 MARSEILLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2006

Association KARWAN

Association loi 1901

Siège social : 225, avenue des Aygalades
13015 MARSEILLE

Siren 433 225 612

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre Rapport sur les conventions réglementées.

Aux termes de l'article L 612-5 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation de votre Assemblée toute convention intervenant directement ou indirectement entre votre Association et :

- un de ses Administrateurs,
- un de ses Mandataires sociaux,
- une autre société, lorsqu'elle comporte des dirigeants communs avec votre Association,
- une autre société dont un des dirigeants de votre Association en est également associé indéfiniment responsable,
- Une autre société par action, lorsqu'un des dirigeants de votre Association en dispose plus de 10% de ses droits de vote.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1^{er} mars 1985, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Association KARWAN

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre des diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I – CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L 612-5 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 25 mars 2007



Sarl TETRA AUDIT
représentée par Frédéric GRAVELINE

Commissaire aux Comptes
et mandataire social